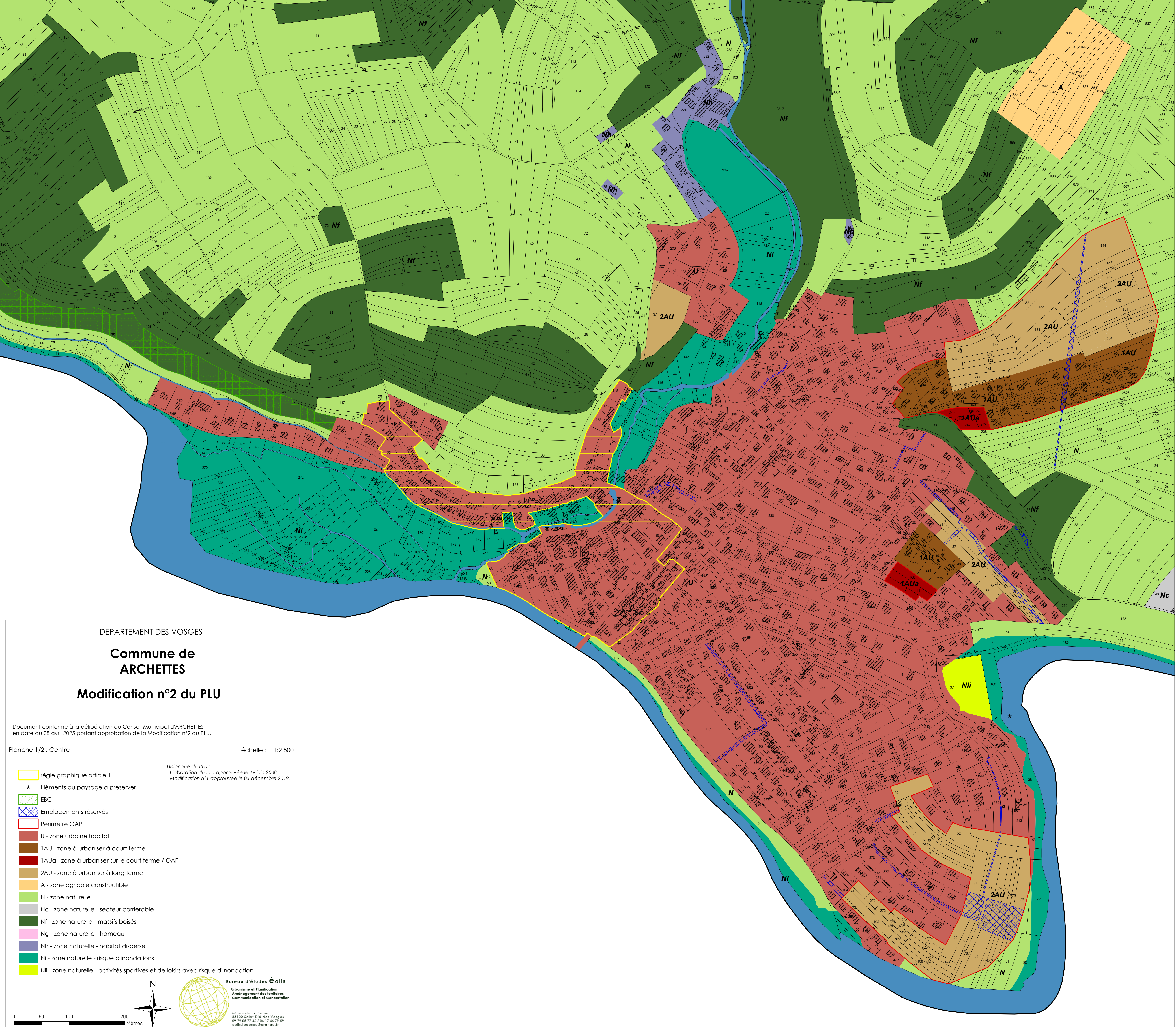




DEPARTEMENT DES VOSGES

Commune de
ARCHETTES

Modification n°2 du PLU

Document conforme à la délibération du Conseil Municipal d'ARCHETTES
en date du 08 avril 2025 portant approbation de la Modification n°2 du PLU.

Planche 1/2 : Centre

échelle : 1:2 500

- règle graphique article 11
- ★ Eléments du paysage à préserver
- EBC
- Emplacements réservés
- Périmètre OAP
- U - zone urbaine habitat
- 1AU - zone à urbaniser à court terme
- 1AUa - zone à urbaniser sur le court terme / OAP
- 2AU - zone à urbaniser à long terme
- A - zone agricole constructible
- N - zone naturelle
- Nc - zone naturelle - secteur carriérable
- Nf - zone naturelle - massifs boisés
- Ng - zone naturelle - hameau
- Nh - zone naturelle - habitat dispersé
- Ni - zone naturelle - risque d'inondations
- Nii - zone naturelle - activités sportives et de loisirs avec risque d'inondation

Historique du PLU :
- Elaboration du PLU approuvée le 19 juin 2008.
- Modification n°1 approuvée le 05 décembre 2019.

DEPARTEMENT DES VOSGES

Commune de
ARCHETTES

Modification n°2 du PLU

Document conforme à la délibération du Conseil Municipal d'ARCHETTES
en date du 08 avril 2025 portant approbation de la Modification n°2 du PLU.

Planche 2/2 : Territoire

échelle : 1:8 000

- régle graphique article 11
- ★

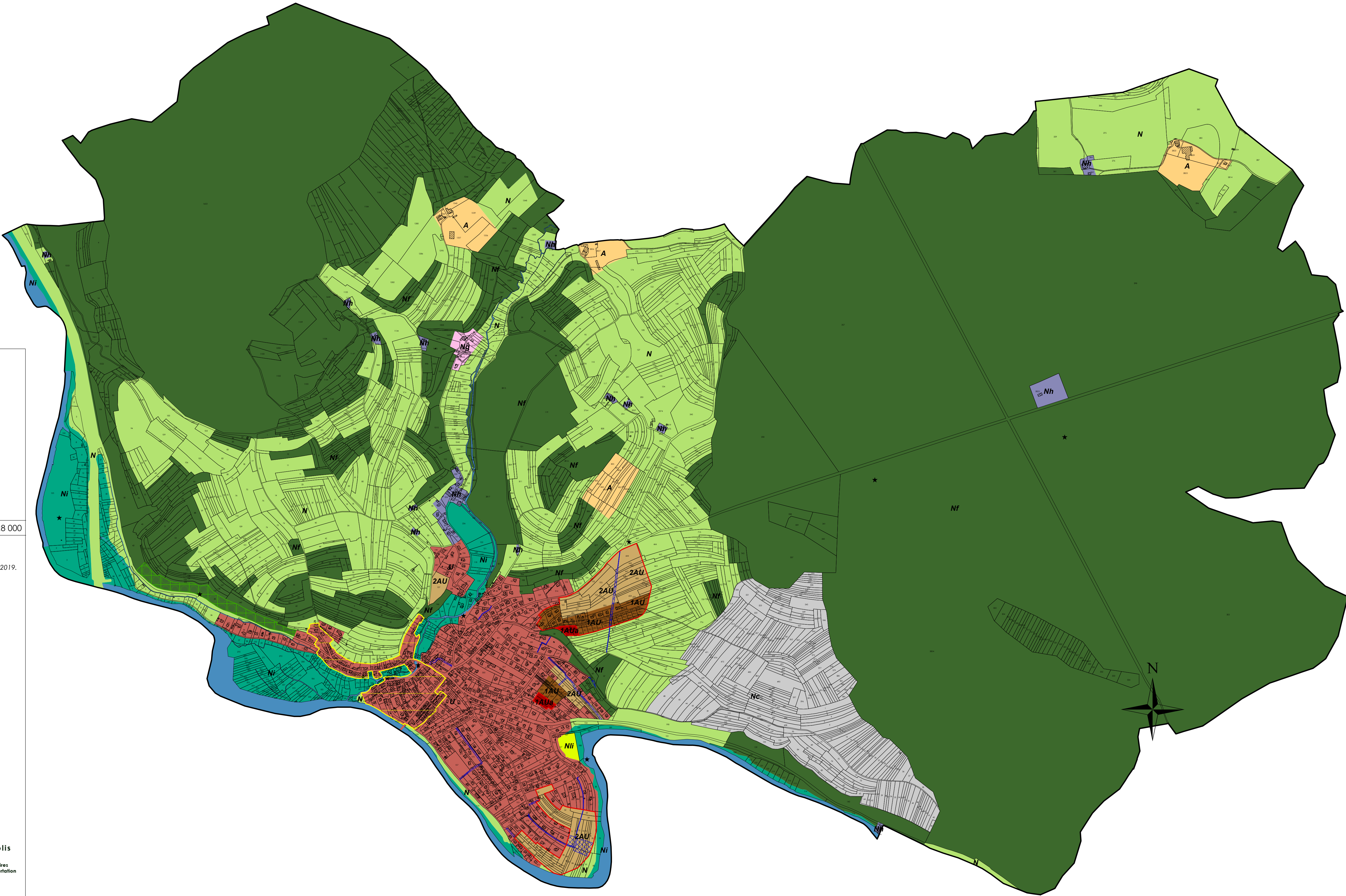
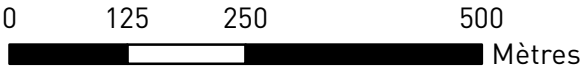
Eléments du paysage à préserver
- EBC
- Emplacements réservés
- Périmètre OAP
- U - zone urbaine habitat
- 1AU - zone à urbaniser à court terme
- 1AUa - zone à urbaniser sur le court terme / OAP
- 2AU - zone à urbaniser à long terme
- A - zone agricole constructible
- N - zone naturelle
- Nc - zone naturelle - secteur carriérable
- Nf - zone naturelle - massifs boisés
- Ng - zone naturelle - hameau
- Nh - zone naturelle - habitat dispersé
- Ni - zone naturelle - risque d'inondations
- Nli - zone naturelle - activités sportives et de loisirs avec risque d'inondation

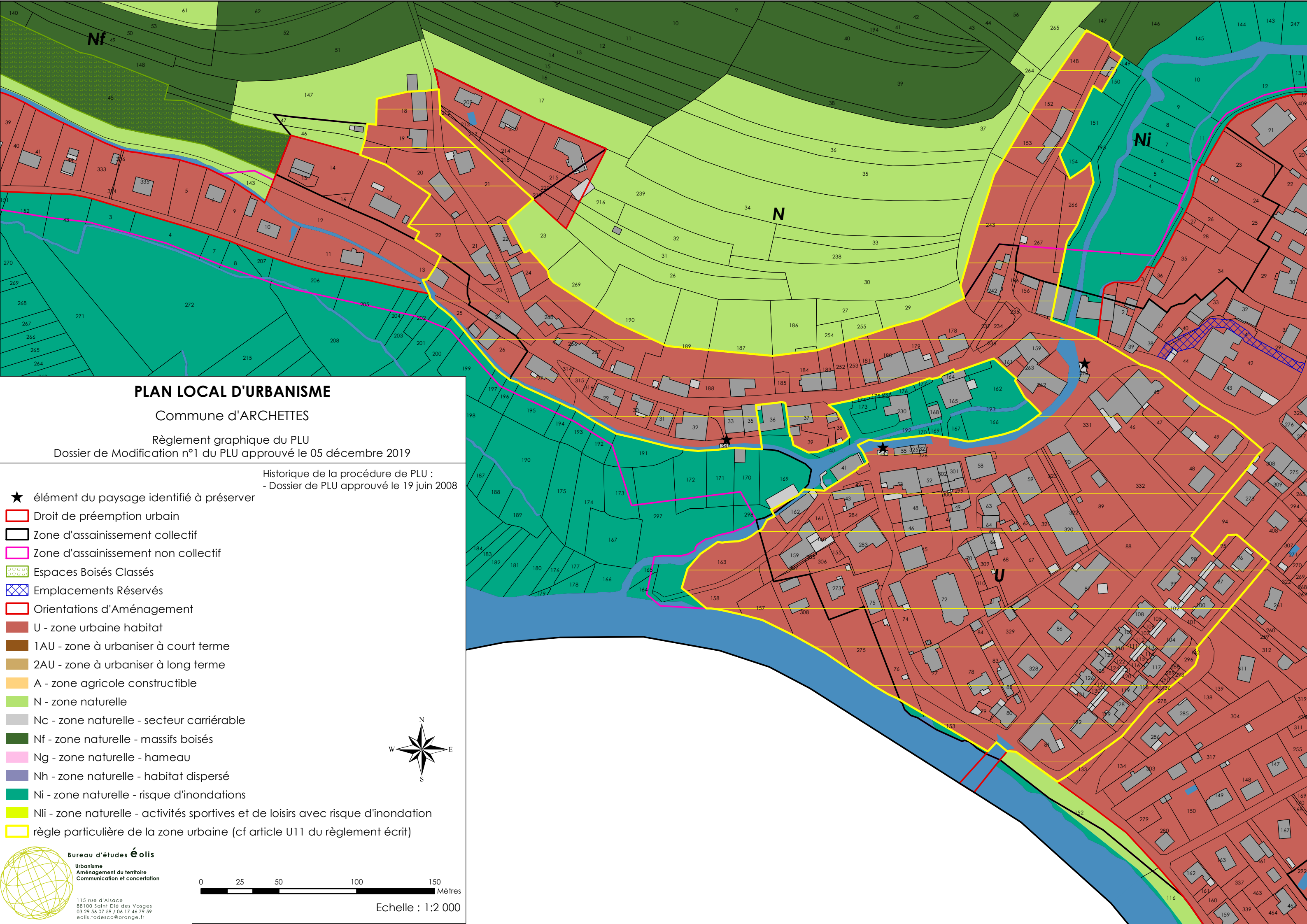
Historique du PLU :
- Elaboration du PLU approuvée le 19 juin 2008.
- Modification n°1 approuvée le 05 décembre 2019.

Bureau d'études **éolis**

Urbanisme et Planification
Aménagement des territoires
Communication et Concertation

56 rue de la Prairie
88100 Saint Dié des Vosges
09 79 05 77 46 / 06 17 46 79 59
eolis.tadesco@orange.fr





PLAN LOCAL D'URBANISME

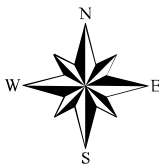
Commune d'ARCHETTES

Règlement graphique du PLU

Dossier de Modification n°1 du PLU approuvé le 05 décembre 2019

Historique de la procédure de PLU :
- Dossier de PLU approuvé le 19 juin 2008

- ★ élément du paysage identifié à préserver
- Droit de préemption urbain
- Zone d'assainissement collectif
- Zone d'assainissement non collectif
- Espaces Boisés Classés
- Emplacements Réservés
- Orientations d'Aménagement
- U - zone urbaine habitat
- 1AU - zone à urbaniser à court terme
- 2AU - zone à urbaniser à long terme
- A - zone agricole constructible
- N - zone naturelle
- Nc - zone naturelle - secteur carriérable
- Nf - zone naturelle - massifs boisés
- Ng - zone naturelle - hameau
- Nh - zone naturelle - habitat dispersé
- Ni - zone naturelle - risque d'inondations
- Nli - zone naturelle - activités sportives et de loisirs avec risque d'inondation
- règle particulière de la zone urbaine (cf article U11 du règlement écrit)



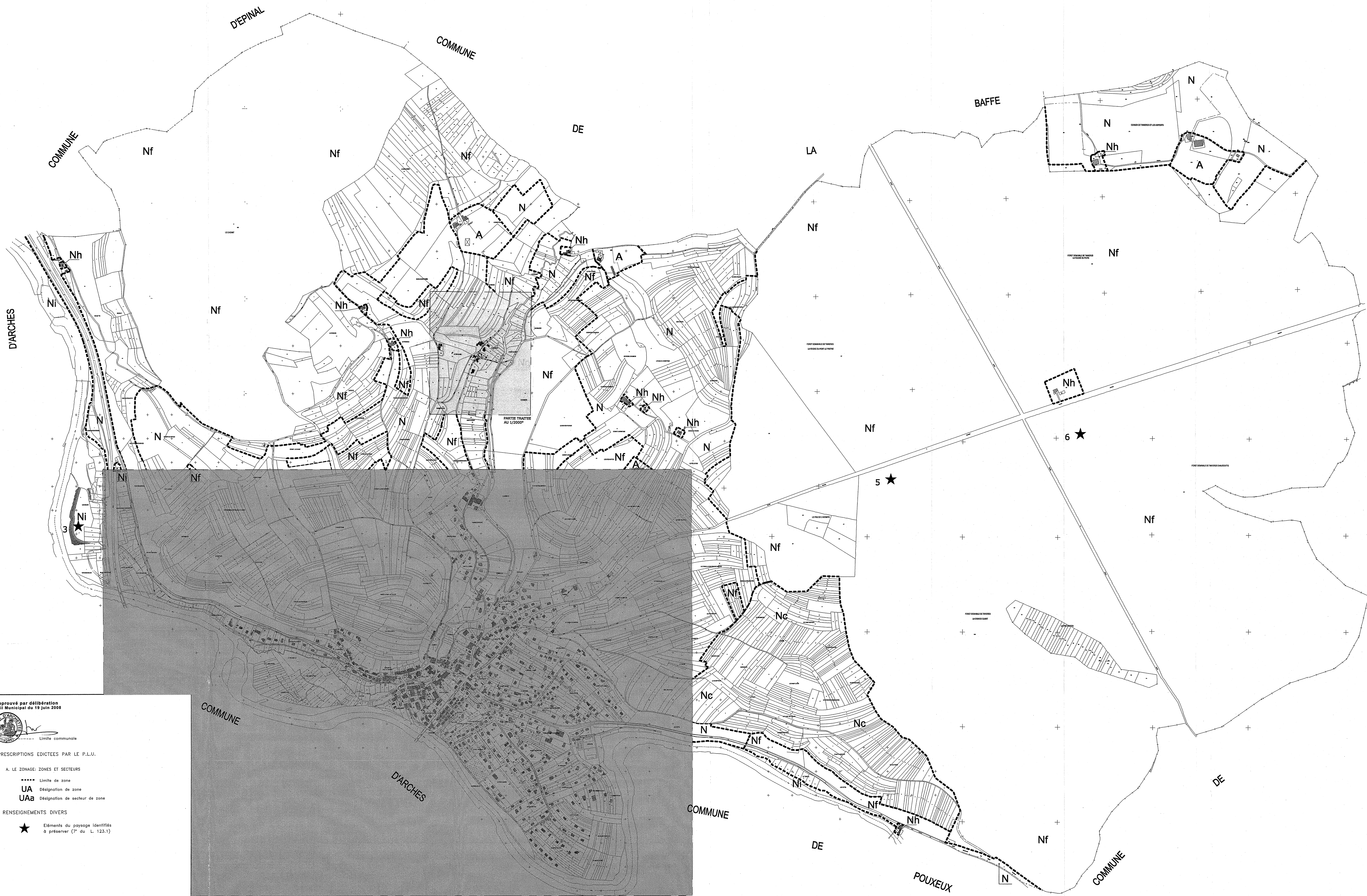
0 25 50 100 150 Mètres

Echelle : 1:2 000



Bureau d'études éolis
Urbanisme
Aménagement du territoire
Communication et concertation

115 rue d'Alsace
88100 Saint Dié des Vosges
03 29 56 07 59 / 06 17 46 79 59
eolis.todesco@orange.fr



P.L.U. approuvé par délibération
du Conseil Municipal du 19 juin 2008
Le Maire

1. PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.

A. LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS

- Limite de zone
- UA Désignation de zone
- UAa Désignation de secteur de zone

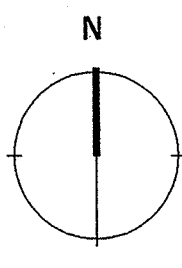
2. RENSEIGNEMENTS DIVERS

- ★ Eléments du paysage identifiés à préserver (7° du L. 123.1)

PARTIE TRAITEE AU 1/2000°

PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE



DATE : JUIN 2008

ECHELLE : 1/5000e

Commune d' ARCHETTES